

PATRIMOINE LAUSANNOIS



MOUVEMENT POUR LA DÉFENSE DE LAUSANNE

Rue Vuillermet 2 - 4

Construire aujourd'hui de façon satisfaisante dans un tissu urbain ancien est un acte qui semble ressortir plus de la quadrature du cercle ou de la mission impossible, que d'une faculté et de dispositions qui peuvent s'apprendre et s'appliquer. Au cours de ce siècle, la plupart des centres historiques ont subi de nombreuses mutilations et des constructions neuves inadaptées. Malgré ces exemples négatifs, les interventions qui sont proposées aujourd'hui ne paraissent pas, pour la plupart, tirer un parti positif des échecs antérieurs. Cette thèse se vérifie une fois de plus, à Lausanne, par le projet mis à l'enquête publique à la rue Vuillermet.

Les antécédents du projet

L'Etat de Vaud, ancien propriétaire des parcelles, organise en 1989-1990 un concours d'architecture. Outre les projets primés, l'achat d'un troisième projet très provocateur, sorte de palais Beaubourg vertical, laisse douter des intentions réelles du jury.

Après l'abandon du programme qui devait initialement trouver place dans les volumes à construire, le Conseil Communal de

Lausanne adopte en 1996 le plan de quartier permettant la réalisation d'une construction nouvelle à cet endroit. Ce plan autorise un accroissement général de la volumétrie mais contient aussi diverses précautions propres à assurer l'intégration de la future construction dans le site. Le règlement stipule en particulier que l'architecture «devra rechercher une qualité en harmonie avec le tissu environnant, aussi bien par la forme que par les matériaux» et que «la Municipalité refusera

toute construction et aménagement compromettant l'aspect du site et des bâtiments environnants.»

Le projet

Le projet récemment mis à l'enquête publique ne répond pas, à notre avis, à ces exigences. Après démolition des deux bâtiments existants et de leurs annexes, on insérerait, dans le tissu ancien de grande valeur et faisant directement face au côté nord de la Cathédrale, un im-



Rue Vuillermet 2-4, vue du sud, état août 1998.

meuble locatif dont le concept est parfaitement banal et qui pourrait trouver sa place, sans se départir, dans n'importe quelle banlieue des années soixante. L'inadéquation de ce projet par rapport au lieu est liée à la monotonie des façades, à la banalité des ouvertures et à l'introduction d'éléments néo-modernes étrangers à la Cité, en particulier l'attique et ses immenses baies vitrées.

Les exigences du plan de quartier quant à l'intégration du bâtiment nouveau dans son environnement ne sont manifestement pas réalisées, ni par l'architecture, ni par la volumétrie, ni encore par le développement de sa toiture. De plus, en construisant jusqu'aux limites du gabarit autorisé, ce bâtiment condamnerait encore un coup d'œil des plus plaisants de la rue Cité-Derrière en direction du beffroi de la Cathédrale (voir photo p.3).

Les oppositions au projet

Le Mouvement pour la Défense de Lausanne s'oppose fermement à ce projet. Des habitants et usagers de la Cité se sont également manifestés par une opposition collective. Nombre d'entre eux estiment que la récente réalisation à la rue Cité-Derrière s'intègre mal dans le quartier. A fortiori, le projet de la rue Vuillermet serait encore plus en rupture, en raison d'une volumétrie hors d'échelle et de la pauvreté des façades.

Patrimoine lausannois

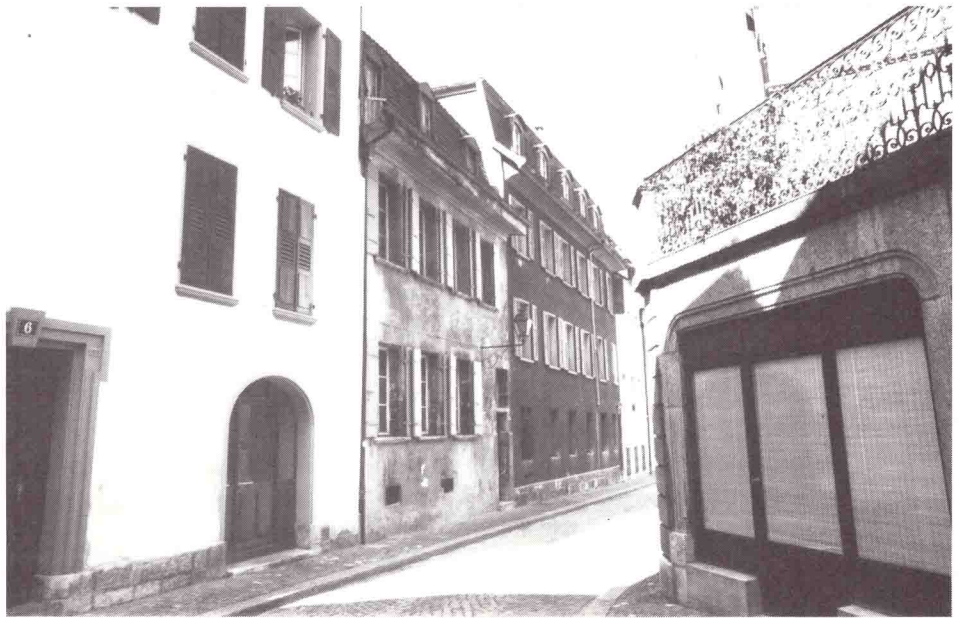
Journal d'Information destiné aux membres du Mouvement pour la Défense de Lausanne.

Editeur: MDL, case postale 3265, 1002 Lausanne.

Rédacteur responsable:
Roland Wetter.

Mise en page, impression, envoi:
Fondation Eben-Hézer, Lausanne.

Pour toute communication:
Mouvement pour la Défense de Lausanne, case postale 3265, 1002 Lausanne.
Tél. et fax (021) 617 37 67.



Au centre de la photo, les bâtiments rue Vuillermet 2-4, façade nord (août 1998).

Recherche d'alternatives

L'Institut français d'architecture a publié en 1996 un ouvrage fort intéressant dû au talent de Léon Krier, architecte internationalement connu en tant que rénovateur d'une architecture et d'un urbanisme traditionnels. Ses théories font aujourd'hui partie des recommandations urbanistiques de l'OCDE et de l'Union européenne. Son livre, dont le titre est «Architecture - Choix ou fatalité», donne des pistes pour réussir une construction neuve dans un tissu urbain traditionnel: il plaide pour la réconciliation avec la tradition par une réinterprétation moderne de ses valeurs fondamentales. Les propos de cet ouvrage sont si explicites et nous semblent s'appliquer avec beaucoup d'à-propos au cas qui nous préoccupe, que nous en relatons ci-après plusieurs extraits.

Les valeurs exprimées

«Un bâtiment exprime les valeurs fondamentales de ses constructeurs et de ses concepteurs. Ce sont les symboles de notre état d'esprit et de notre propre estime. Les symboles ne sont pas de simples moyens d'expression ou des miroirs, ils sont des outils et des moyens essentiels pour maintenir des valeurs civiques et personnelles, pour les nourrir et les soutenir. [...] Il est impossible de concevoir des bâtiments isolés et coupés du

monde. Ils doivent être conçus comme des parties d'un tout. Les bâtiments ne sont jamais neutres; ils expriment et ils agissent pour notre bien ou pour notre mal. Ils sont actifs.» (opus cité, p. 31)

La crise de l'architecture

«L'uniformité est voulue par les uns comme l'expression d'une société de masse et de besoins normalisés; l'arbitraire est avancé par les autres comme une réaction justifiée contre le même phénomène. Les traumatismes architecturaux qui en résultent perpétuent, sans nécessité profonde, la crise de l'architecture.»

«L'indigence actuelle de l'architecture n'est pas une fatalité historique qui justifierait son rejet global. Sa décadence crée les conditions nécessaires pour en éclaircir les causes et pour préparer une amélioration générale.» (p. 65)

La tradition source de renouveau

«La thèse selon laquelle le langage de l'architecture traditionnelle se serait épuisé et serait définitivement dépassé était fondé non sur une critique de ses structures internes, mais sur un rejet de ses abus et de leur contexte politique. Pourtant, la véritable architecture traditionnelle nous parle toujours; loin de nous être étrangère, elle nous sert abondamment. Elle nous transmet ses mes-

sages essentiels. Elle reste un langage bien vivant, quoique beaucoup d'architectes aient perdu la volonté d'en apprendre la grammaire et d'en utiliser le vocabulaire. Les crises passées et présentes n'ont pas érodé ni même pollué le langage traditionnel. Ses règles, ses significations, ses inventaires et glossaires sont temporairement voilés par la confusion. La transmission de son savoir et de son savoir-faire a souffert d'une brutale interruption. Un réapprentissage et une reconstruction de ses disciplines sont possibles. La transmission des valeurs ne se fait pas de façon mécanique ni involontaire. C'est une affaire de volonté et de raison: un choix culturel.» (p. 181)

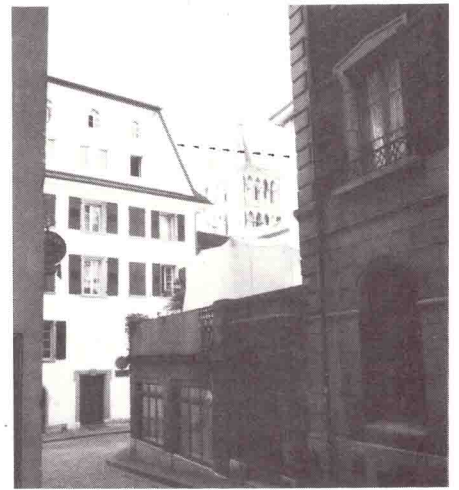
Le civisme de l'architecture

«Tous les édifices, grands ou petits, privés ou publics, ont une façade; ils agissent donc positivement ou négativement sur l'espace public, augmentant ou diminuant sa qualité, nous appauvrissant ou nous enrichissant. L'architecture de la ville et l'espace public sont un bien commun, au même titre que les lois et la langue. Ils sont les éléments constitutifs, le ciment de la société civile. Sans leur acceptation com-

mune, il ne saurait y avoir constitution ni maintien de la vie civile normale. Leur accueil ne peut être imposé, leur rejet révèle une fêlure.» (p. 205)

La ville, lieu d'accueil

«Ce qui importe, dans cet art [de construire], ce n'est pas tellement la beauté des idées, mais la beauté du résultat, de tout ce que l'on peut voir à l'oeil nu, du détail à l'ensemble, sans préparation ni explication aucune. Devant les panoramas de cité, nous sommes souvent saisis par la splendide cohérence des ensembles, des formes, des fonctions, des matériaux et des couleurs. A l'inverse, rien n'est plus affligeant que la laideur; il n'est pas de refuge contre son action corrosive et puissante. Un bel édifice est à lui seul incapable d'embellir une ville brisée, alors qu'un seul édifice laid peut tuer la silhouette d'une fière cité. La beauté d'un ensemble, d'une ville ou d'un paysage est un état fragile et vulnérable. Si un édifice réussi est un bienfait appréciable, un bel ensemble devient un acte fondateur, un fait de civilisation. A travers la construction des villes, nous nous construisons nous-mêmes. Si nous abîmons nos villes, nous



Vue de la rue Cité-Derrière. Le gabarit du projet est suggéré en traitillé.

nous blessons. Nos souvenirs les plus chers produiront alors le poison du regret, de la perte irréparable, de la haine même de ce qui nous est cher. Nous sommes dès lors en fuite devant le monde et devant nous-mêmes. Un beau village, une belle maison, une belle ville peuvent devenir la patrie universelle. Si nous en perdons la capacité, nous construisons notre propre exil.» (p. 206)

Une proposition pragmatique

Ces réflexions remarquables de Léon Krier nous paraissent propres à faire naître un nouveau courant

Projet rue Vuillermet 2-4, façade nord (U. Brauen, architecte).



architectural, qui nécessite cependant, pour sa mise en oeuvre, de beaucoup de courage et de civisme. Ce défi semble aujourd'hui difficile à relever. C'est pourquoi, dans cette attente, nous partageons l'idée que la restauration des bâtiments existants est la solution immédiate la plus pertinente. Monsieur le député Pierre-Etienne Monot, qui dirige un bureau d'architectes à la Cité, a formulé une telle proposition devant le Grand Conseil: «Les deux bâtiments que l'on veut démolir ne sont pas dépourvus de pittoresque: construits il y a environ 160 ans, leur échelle s'harmonise bien avec les bâtiments adjacents, qui eux ont fait l'objet d'une rénovation soignée et réussie. Ils méritent donc d'être conservés. Une rénovation intelligente, après épuration des appendices récents, permettrait de les mettre en valeur, et de sauvegarder le cadre construit qui entoure la Cathédrale.»

JAB

1002 Lausanne

Hermitage

Le Conseil Communal sera prochainement appelé à se prononcer sur l'octroi d'un crédit destiné à l'entretien de la **ferme de l'Hermitage**. En l'absence d'une affectation déterminée, les travaux se limiteront à une remise en état propre à assurer la pérennité du bâtiment. Cette initiative est bienvenue et nous la saluons. Mais on pourrait faire mieux encore.

En effet, le musée de l'Hermitage, logé dans la maison de maître adjacente, a besoin d'espaces supplémentaires: pour l'accueil des visiteurs, pour un vestiaire, pour la boutique du musée, ainsi qu'un lieu d'accueil pour les classes d'école.

Dans la précédente édition de Patrimoine lausannois, nous avons mentionné le projet de construction d'une annexe que la fondation se proposait de réaliser à l'est de la maison de maître.

Nous proposons aujourd'hui de réunir les intentions de la fonda-

tion et celles du service des gérances pour donner au musée le véritable développement qu'il mérite. Au lieu d'une annexe plutôt malvenue, nous pensons que cette ferme est apte à donner au musée les espaces qui lui manquent. Mieux encore, le potentiel des surfaces permettra ultérieurement l'agrandissement des espaces d'exposition. Bien que ce projet d'envergure sollicite dans l'immédiat plus de moyens financiers, c'est pourtant celui qui sera à terme le plus économe. La fondation investirait ses fonds pour un projet répondant réellement à ses besoins. L'investissement communal quant à lui acquerra une finalité claire et précise qui lui confèrera une parfaite légitimité.

Tant la fondation que les caisses publiques seraient gagnantes. La préservation du patrimoine aurait enfin aussi son dividende, car la maison de maître pourrait ainsi être intégralement préservée.

Assemblée générale 1998

L'assemblée générale a eu lieu le 27 mai à la Maison des Charmettes. Cette année aussi, le rapport du comité a pris la forme d'un exposé de diapositives commentées (car une image vaut mille mots).

Les comptes présentent un léger excédent de recettes. En 1997, nous avons pu reconstituer la réserve pour référendum et le fonds d'études, qui tous deux avaient été mis à contribution en 1996 et 1997.

L'assemblée a élu au comité Monsieur Dave Lüthi. D. Lüthi est étudiant en histoire de l'art et en archéologie. Son grand intérêt pour l'histoire de l'art monumental l'a déjà conduit à mettre sur pied une exposition consacrée au Grand-Hôtel de Territet («Le Grand-Hôtel, résidence impé-

riale, Sissi à Montreux», à voir jusqu'au 31 octobre 1998 au Musée du Vieux-Montreux et à l'Audiorama). Ses connaissances ainsi que son dynamisme seront très utiles à notre association. Toujours au chapitre des élections, le mandat présidentiel confié à M. Roland Wetter a été renouvelé pour les trois ans à venir.

Le salut municipal a été apporté par Monsieur le directeur des finances F. Thévoz. Il a dit combien le travail de notre mouvement était précieux par l'émulation et la stimulation qu'il provoque: le MDL «est nécessaire comme une mouche qui pique et force le cheval à réagir, c'est un bon outil contre l'inertie», qui oblige les protagonistes de l'urbanisme à faire mieux.